

Étaient présents : Anne-Gaëlle Picart, Damien Fouques, Caroline Arnoux-Nicolas (nouveau membre à la place de Isabelle Olry-Louis), Oulmann Zerhouni, Régine Scelles, Julie Nordin, Clémence Dayan, Laure Léger- Chorki, Simon Brazey, Anne Bobin-Bègue

Ordre du jour :

1. Point sur la Fédération des CER

La Fédération regroupe tous les CER université y compris celui de l'INSERM. Régine Scelles et Cyrille Bouvet sont membres du CA de la Fédération. Une charte concernant la création des CER est en cours d'élaboration. Cette charte a vocation à s'appliquer à tous les membres de la Fédération. Elle devrait être votée au mois de mai.

Lors des discussions entre les membres de la Fédération, il est apparu que notre fonctionnement en tant que CER est assez performant surtout en ce qui concerne notre grille d'évaluation mais nous avons 2 points de faiblesse :

- Fonctionnement trop endogamique
- Peu de discussions communes sur les dossiers. Il est important d'échanger car l'appréciation de l'éthique est différente selon les disciplines.

Autres points soulevés par la Fédération :

- La distinction CPP-CER. Il n'existe pas de consensus à l'heure actuelle entre les universités. Certaines renvoient sur un CPP dès lors qu'une population vulnérable est concernée par la recherche, d'autres ne prennent en considération que le critère de l'amélioration des connaissances biomédicales (code de la santé publique).
- Signature d'un document par les experts exigeant l'absence d'un conflit d'intérêt. A discuter lors de la prochaine réunion du CER.

La Fédération organise une journée éthique avec tous les CER-SHS le 3 avril. N'hésitez pas à vous inscrire.

2. Rôle du coordinateur

Le coordinateur a un rôle important dans la gestion des délais (réponse des experts, du porteur du projet...) et dans l'analyse des réponses du porteur.

Les différentes règles et décisions sont résumées dans le power point qui est sur le site.

Pour le choix de l'expert interne : il est proposé de transmettre au coordinateur une liste des EC de l'UFR SPSE à solliciter.

Il est décidé pour plus de clarté que l'expert interne à Paris Nanterre serait hors sous discipline, les experts proposés par les demandeurs étant souvent de la sous discipline.

3. Point sur l'articulation entre CER UFR SPSE et CER Université

Le groupe de travail « commission d'éthique » piloté par Cyrille Bouvet pour la mise en place d'un CER de l'université et dans lequel Nathalie Rigal est la représentante de notre UFR, réfléchit à cette articulation mais également aux points suivants :

- Composition du CER : Point en discussion : représentants de la société civile ; règles concernant la désignation des membres du futur comité.

- Volet administratif : sans Marine, la gestion des dossiers serait très compliquée. Il faudra que le nouveau CER puisse avoir un support BIATSS.

La date prévue pour un fonctionnement effectif du comité d'éthique de l'université serait au mieux courant du mois de décembre 2020.

Par ailleurs, la DPO de l'université estime que les avis rendus par le CER de l'UFR SPSE ne permettent pas une conformité RGPD.

Nous avons donc un problème pour la conduite de nos recherches.

Le conseil du CER propose donc que celui-ci soit reconnu par la commission recherche de l'université afin de lui donner une légitimité « institutionnelle ».

Régine Scelles et Gilles Séraphin vont saisir la VP recherche pour que cette motion soit votée lors de la prochaine CR.

4. Questions diverses :

- Est-ce qu'une personne non universitaire peut être experte ?
 - o Selon la Fédération non car il faut que cela soit un chercheur « actif ».
- Etudiants participant à une recherche en échange d'ECTS.
 - o Doivent recevoir des Informations sur la possibilité de ne pas voir ses données incluses dans la recherche.
 - o S'il refuse, ou après l'expérimentation l'étudiant refuse que les données soient incluses dans la recherche, l'étudiant ne perd pas ses ECTS. La lettre d'information doit les informer de cette possibilité.
- Proposition d'échange entre nous sur les dossiers éthiques qui ont posé problème. 1 à 2 séances par an. Réunion en avril pour voir quels dossiers discuter.
- Proposer un référent éthique par laboratoire dont les doctorants